

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges		Date d'inspection Le 02 septembre 2026	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de permis 2024037	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	31 août 2026	02 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			

Commentaires généraux
Aucune visite à l'établissement.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 septembre 2026
Date

original signé par
Roseline Georges
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"